



الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

Commission d'Organisation et de
Surveillance des Opérations de Bourse
- COSOB -

Cellule de Communications et des
Relations Publiques



بنك تفاصي علیاًس البورصة و مرافقها

خلية الاعمال والعلاقات العامة

Alger le, 14 janvier 2026

Communiqué

La Commission d'Organisation et de Surveillance des Opérations de Bourse (COSOB) a accordé l'agrément de Promoteur en Bourse à l'Agence Nationale de Valorisation des Résultats de la Recherche et du Développement Technologique (ANVREDET), conformément à la réglementation en vigueur.

Crée en 1998, l'Agence Nationale de Valorisation des Résultats de la Recherche et du Développement Technologique (ANVREDET) est un établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC). Elle a pour mission principale la valorisation des résultats de la recherche scientifique, le transfert technologique vers le tissu économique national, l'accompagnement des projets innovants et des start-up, ainsi que le renforcement des liens entre les acteurs de la recherche et les entreprises.

Le Promoteur en Bourse est un acteur clé de l'écosystème du marché financier. Il a pour mission d'accompagner les sociétés candidates à l'introduction en bourse, notamment sur le compartiment de croissance de la Bourse d'Alger. Il intervient en amont de l'opération à travers l'assistance à la structuration du projet d'introduction, la préparation du dossier d'admission et de la notice d'information. Après l'introduction, le Promoteur en Bourse continue, pendant une durée de cinq (5) ans, à accompagner la société dans son parcours boursier, en veillant au respect de ses obligations d'information financière et à sa conformité continue aux règles du marché.

Institué par la réforme du marché financier de 2023, à travers le règlement de la COSOB n° 23-04, le compartiment de croissance est dédié aux PME et aux start-up. Dans ce cadre, la COSOB a procédé à une simplification des conditions d'introduction en bourse, en les adaptant au profil de ces entreprises, la condition principale consistant en la levée d'un montant minimum de dix (10) millions de dinars algériens, permettant l'admission à la cote.

L'agrément de l'ANVREDET en qualité de Promoteur en Bourse constitue une étape importante dans le renforcement des passerelles entre la recherche, l'innovation et le marché financier, et contribue à élargir les opportunités de financement des start-up innovantes.

À la date du présent communiqué, les Promoteurs en Bourse agréés par la COSOB sont : RMGC Advices & Solutions, Grant Thornton Algérie, Finabi Conseil, Invest Market SPA, ainsi que l'Agence Nationale de Valorisation des Résultats de la Recherche et du Développement Technologique (ANVREDET).